



Société Anonyme  
Meiboomlaan 33, 8800 Roeselare  
RPM Gand, division Courtrai  
TVA BE 0434.278.896

**! SEULES SONT VALABLES LES FORMULAIRES DE VOTES EN LANGUE NÉERLANDAISE !**

Les formulaires de vote en langue néerlandaise sont les seules à être acceptés officiellement.

Pour que les documents soient lisibles pour nos actionnaires étrangers, nous leur mettons une traduction en anglais et en français à disposition.

Les formulaires de vote rédigés en anglais et en français ne sont toutefois pas acceptés à l'assemblée générale.

**FORMULAIRE DE VOTE**  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 MAI 2021**

Le/la soussigné(e) (nom, prénom/nom, forme juridique).....

domicilié(e) à (adresse).....

**ou**

dont le siège social est établi à (adresse du siège).....

et valablement représenté(e) aux fins des présentes, conformément à ses statuts, par (nom, prénom):

porteur/porteuse de (nombre) ..... actions de Roularta Media Group SA, ayant son siège social à 8800 Roeselare, Meiboomlaan 33,

**émet sa voix par lettre** à l'assemblée générale extraordinaire de la société susmentionnée, qui se tiendra le 18 mai 2021 à 11.00 heures au siège social de la société à 8800 Roeselare, Meiboomlaan 33.

***L'actionnaire souhaite recevoir l'invitation à suivre l'assemblée générale directement via une plateforme de communication numérique à l'adresse électronique suivante : .....@.....***

**Vous trouverez ci-dessous mes / nos instructions de vote pour chaque point de l'ordre du jour et les propositions de décisions de l'assemblée générale extraordinaire:**

**Ordre du jour et propositions de décision de l'assemblée générale:**

1. Lecture du rapport annuel, y compris la déclaration du conseil d'administration relative à la bonne gouvernance.
2. Lecture du rapport du commissaire.

3. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2020 et affectation du résultat.

Proposition de décision: L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2020, y compris l'affectation du résultat telle que proposée par le conseil d'administration, et la distribution d'un dividende final brut de 1,00 euro par action.

APPROBATION  REJET  ABSTENTION

4. Discussion des comptes annuels et rapports consolidés relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2020.

5. Décharge aux administrateurs et au commissaire.

Proposition de décision: L'assemblée générale donne décharge, par le biais d'un vote distinct, aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice 2020.

Décharge administrateurs

*Monsieur Hendrik De Nolf*

APPROBATION  REJET  ABSTENTION

*Koinon SCA, avec représentant permanent Xavier Bouckaert*

APPROBATION  REJET  ABSTENTION

*Madame Lieve Claeys*

APPROBATION  REJET  ABSTENTION

*Verana SA, avec représentante permanente Coralie Claeys*

APPROBATION  REJET  ABSTENTION

*Alauda SA, avec représentant permanent Francis De Nolf*

APPROBATION  REJET  ABSTENTION

*Monsieur Carel Bikkers*

APPROBATION  REJET  ABSTENTION

*Invest at Value SA, avec représentant permanent Koen Dejonckheere*

APPROBATION  REJET  ABSTENTION

*Prof. dr. Caroline Pauwels*

APPROBATION  REJET  ABSTENTION

Décharge commissaire

*Deloitte, Réviseurs d'entreprises SC, représenté par Charlotte Vanrobaeys*

APPROBATION  REJET  ABSTENTION

6. Approbation de la politique de rémunération de la société, telle qu'adoptée par le conseil d'administration le 2 avril 2021 et mise à disposition sur le site web de la société (voir [www.roularta.be/fr/roularta-bourse/assemblee-generale-2021](http://www.roularta.be/fr/roularta-bourse/assemblee-generale-2021))

Proposition de résolution : l'assemblée générale approuve la politique de rémunération de la société, telle qu'adoptée par le conseil d'administration le 2 avril 2021.

APPROBATION  REJET  ABSTENTION

7. Approbation du rapport de rémunération.

Proposition de décision: L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération pour l'exercice 2020.

APPROBATION  REJET  ABSTENTION

8. Nomination du commissaire.

Proposition de résolution :

L'assemblée générale décide, sur proposition du conseil d'administration conseillé en cela par le comité d'audit et après approbation par le conseil d'entreprise, de nommer BDO Bedrijfsrevisoren CVBA, dont le siège social est situé à 1930 Zaventem, Da Vincilaan 9, Box E.6, numéro d'entreprise 0431.088.289,

représentée par Madame Veerle Cattry, ayant ses bureaux à 8800 Roeselare, Kwadestraat 153 boîte 5, en tant que commissaire pour une période de trois ans, prenant cours le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et se terminant après l'approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice se clôturant le 31 décembre 2023.

La rémunération du commissaire pour la SA/NV Roularta Media Group s'élève à 94.655 EUR hors TVA. La rémunération du commissaire en tant que contrôleur du groupe (y compris la SA/NV Roularta Media Group) s'élève à 162.600 hors TVA et frais. La rémunération du commissaire est indexable annuellement.

APPROBATION

REJET

ABSTENTION

Signé à ....., le ..... 2021

Signature

---

***A envoyer par courrier à NV Roularta Media Group, Meiboomlaan 33, 8800 Roeselare ou par mail à [sophie.van.iseghem@roularta.be](mailto:sophie.van.iseghem@roularta.be) au plus tard le mercredi 12 mai 2021***